

COMMUNE DE SAUBENS



Département de la Haute-Garonne

N°2024/29

Objet

Approbation d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Sorano

en exercice : 18
présents : 14
votants : 18
exprimés
pour : 18
contre : 0
abstentions : 0

Certifiée exécutoire par le Maire de SAUBENS compte tenu de la transmission à la Sous-préfecture le et de la publication le

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 031-213105331-20240620-202429-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 juin, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, JM BERGIA.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14/06/2024

Présents : MMES CARISTAN Carole, LAHANA Agnès, RENAUD Sandrine, ZIOUANI Mahjoub
MM BERGIA Jean-Marc, BONNET Benoît, GUILLEMET Olivier, HETREUX Denis, LAMBERT David, MALAVAL Claude, MANGION Denis, MARSAC Alain, MERCI Bernard, PEYRIERES David

Procurations :

Mme GARY Isabelle à M. MALAVAL Claude
Mme MASSIA Kristel à M. GUILLEMET Olivier
Mme NADEAU MASSON Tiphaine à M. BERGIA Jean-Marc
Mme PENNEROUX Béatrice à M. MANGION Denis

Secrétaire de séance : M. MERCI Bernard

Pour donner suite à la demande de l'association sportive du collège Daniel Sorano, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle complémentaire d'un montant de 600 €. Il s'agit de financer les frais de déplacement inhérents à la qualification de l'équipe de football féminine au championnat de France.

M. Le Maire précise qu'il conviendra de procéder à un virement de crédits du même montant de l'article 65888 à l'article 65748, ce dernier y étant autorisé en vertu de la fongibilité des crédits prévue dans la délibération de vote du budget.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle au collège Daniel Sorano
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer tous documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les signatures sont au registre.
Fait à Saubens, le 21 juin 2024



Le Maire,

JM BERGIA